



## LPP-Mix 40 Plus

Tranche I

30.04.2019

### Avis juridique important

---

Les tranches I et R de ce groupe de placement servent de garantie l'une vis-à-vis de l'autre de toutes éventuelles obligations. Le présent document a pour but exclusif d'informer et ne constitue ni une offre ni une incitation à l'achat ou à la vente des parts de fonds. Il ne doit pas non plus être considéré comme une demande d'offre de conclusion d'un contrat relatif à une prestation de service de titres ou un service complémentaire.

Les chiffres de performance sont des valeurs qui se réfèrent au passé et ne constituent pas d'indicateur fiable de l'évolution de la valeur future. La performance ne tient pas compte des éventuels commissions et coûts prélevés lors de la souscription et de la reprise de parts. Les commissions et les coûts ont un effet négatif sur la performance. Tout placement implique des risques, notamment des fluctuations de la valeur et du rendement. Malgré tout le soin apporté dans l'élaboration de ce document, des données peuvent être représentées de façon incomplète ou incorrecte. Aucune responsabilité n'est endossée quant à l'exactitude, l'intégralité ou l'actualité des informations contenues dans le présent document. Le cercle des investisseurs est limité aux seules institutions de prévoyance du 2e pilier et du pilier 3a exonérées de l'impôt et domiciliées en Suisse. Il est interdit de proposer et de vendre hors de Suisse des droits à des groupes de placement de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance. Les statuts et le règlement, les directives de placement, le règlement des frais ainsi que les comptes rendus annuels et semestriels peuvent être demandés gratuitement auprès de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance, Aeschengraben 21, CH-4002 Bâle.

Des institutions de prévoyance ainsi que des institutions défiscalisées siégeant en Suisse, qui ont pour mission de servir la prévoyance professionnelle, peuvent se joindre à la Fondation de la Bâloise pour le placement de capitaux d'institutions de prévoyance ; peuvent en outre s'y affilier les personnes placées sous l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers qui administrent les placements collectifs des institutions précitées et placent dans la fondation des fonds appartenant exclusivement à ces institutions.

Il est interdit de proposer et de vendre hors de Suisse des droits à des groupes de placement de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance. Les statuts et le règlement, les directives de placement, le règlement des frais ainsi que les comptes rendus annuels et semestriels peuvent être demandés gratuitement auprès de la Fondation de la Bâloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance, Aeschengraben 21, CH-4002 Bâle.

«Swiss Exchange AG» («SIX Swiss Exchange») is the source of Swiss Performance Index and the data comprised therein. SIX Swiss Exchange has not been involved in any way in the creation of any reported information and does not give any warranty and excludes any liability whatsoever (whether in negligence or otherwise) - including without limitation for the accuracy, adequateness, correctness, completeness, timeliness, and fitness for any purpose - with respect to any reported information or in relation to any errors, omissions or interruptions in the Swiss Performance Index or its data. Any dissemination or further distribution of any such information pertaining to SIX Swiss Exchange is prohibited."